

Département de Loir-et-Cher  
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay  
Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 15  
Vote pour : 15  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

Date de la convocation :

1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

*Séance du 08 AVRIL 2021*

L'an deux mil vingt et un, le huit avril, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2021 s'est réuni, à la salle polyvalente exceptionnellement (cause crise sanitaire COVID 19), en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Annick MOREL - Patrick MOREL - Françoise PLAT- Guy DUCHOSSOIS - Jocelyne DELLA PUPPA - Jean-Luc ESNAULT- Evelyne CAIL - Pedro BÄCHLER - Sylvain DECOURS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur Jean-Luc ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N°</u> <b>46/2021</b>	<b>Objet :</b> <b>Convention de participation</b> <b>concernant un service de</b> <b>téléassistance à hauteur de 40,00 €</b> <b>pour les nouveaux abonnés de la</b> <b>commune à Présence verte</b>	<b>8. DOMAINES DE</b> <b>COMPETENCES PAR</b> <b>THEMES</b> <b>8.2. AIDE SOCIALE</b>
-----------------------------	--	--

Suite à la dissolution du CCAS, il est proposé de renouveler les conventions pour les passer au nom de la commune de SEIGY.

Il est proposé au conseil municipal :

- de participer financièrement à hauteur de 40,00 € chez les nouveaux abonnés de la commune à Présence verte.
- d'autoriser Mme la Maire à signer la convention.

## Décision

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de participer financièrement à hauteur de 40,00 € chez les nouveaux abonnés de la commune à Présence verte.
- d'autoriser Mme la Maire à signer la convention.

La Maire,  
  


Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture  
le 12/04/2021 et de la publication le 12/04/2021

La Maire,  
  
  
Françoise PLAT